

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 17 MARS 2014

DELIBERATION N°2014-13

OBJET : Compte financier 2013.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

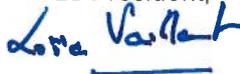
DECIDE

D'APPROUVER

- **à l'unanimité** le compte financier de l'Université et l'affectation du résultat excédentaire au compte 1068-réserves pour un montant + 4 574 137,21 € ;
- **par 19 voix pour et 2 abstentions** le compte financier de la Fondation Rabelais et l'affectation du résultat excédentaire au compte 1068-réserves pour un montant de + 53 977,78 € ;
- **à l'unanimité** le rapport sur la délégation du Président consentie par le Conseil en matière financière et de valider ainsi la prise en compte des écritures comptabilisées par l'agent comptable au titre de 2013, à savoir :
 - o non valeurs pour 5 660,91 €
 - o remises gracieuses pour 463,91 €
 - o Dons et legs pour 32 000 €
 - o Sortie de biens suite à une mise au rebut pour 103 142,38 € et abandon du site Béranger pour 2 024 214 €.

Fait à Tours, le 18 mars 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT